



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 152 de l'ordre du jour

**Financement de l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire****Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet
de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015
au 30 juin 2016****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2013/14	584 487 000 dollars
Dépenses de 2013/14	546 829 200 dollars
Solde inutilisé de 2013/14	37 657 800 dollars
Crédit ouvert pour 2014/15	493 570 000 dollars
Montant estimatif des dépenses pour 2014/15 ^a	480 617 000 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2014/15 ^a	12 953 000 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2015/16	418 241 800 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2015/16	412 757 200 dollars

^a Montant estimatif au 28 février 2015.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 22, 26, 28 et 30, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 5 484 600 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (voir A/69/743 et Corr.1). On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Lors de son examen du financement de l'ONUCI, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires et des précisions avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 24 avril 2015. La liste des documents sur lesquels il s'est fondé pour examiner le financement de la mission figure à la fin du présent rapport. Ses observations et recommandations détaillées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2014, ainsi que sur les questions qui concernent les opérations de paix en général, figurent dans les rapports qu'il leur a consacrés (voir A/69/838 et A/69/839, respectivement).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

3. Dans sa résolution 67/271, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 584 487 000 dollars (montant net : 575 080 800 dollars) destiné à financer le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut total des dépenses engagées pendant l'exercice s'est élevé à 546 829 200 dollars, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 93,6 %. L'analyse des écarts est présentée à la section IV du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (voir A/69/621).

4. L'existence d'un solde inutilisé de 37 657 800 dollars (montant brut), soit 6,4 %, s'explique principalement par la baisse des dépenses au titre des militaires et du personnel de police, en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national, la classe et l'échelon moyens effectifs des membres du personnel concernés ayant été plus élevés que prévu (ibid., résumé, par. 16 à 18 et 85) :

a) Militaires et personnel de police (15,3 millions de dollars) : par sa résolution 2112 (2013), le Conseil de sécurité a approuvé le retrait de 1 700 membres des contingents d'ici au 30 juin 2014, de façon à ramener l'effectif autorisé de 8 645 à 6 945 militaires. L'essentiel du retrait s'est déroulé entre janvier et juin 2014 et a conduit à une réduction globale des remboursements des dépenses afférentes aux contingents et des autres coûts qui y sont directement associés, contrebalancée par une augmentation des frais de rapatriement des contingents et du matériel;

b) Dépenses opérationnelles (24,4 millions de dollars) : les écarts, constatés essentiellement au titre des transports aériens (16,8 millions de dollars), tiennent au non-déploiement de drones et à la baisse des prix du carburant aviation;

ceux constatés au titre des fournitures, services et matériel divers (10,8 millions de dollars) s'expliquent par le retard pris dans l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

5. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/743 et Corr.1), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget (ibid.) au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2015, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la mission depuis sa création s'établissait à 5 578 941 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 441 426 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 137 515 000 dollars. Au 9 mars 2015, le solde de trésorerie de la mission se montait à 230 000 000 de dollars, après constitution d'une réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 79 697 000 dollars, le reliquat disponible étant de 150 303 000 dollars.

7. Le Comité consultatif a été informé également qu'au 28 février 2015, les chiffres concernant le déploiement des effectifs de la mission s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	192	180	6,3
Contingents	6 945	6 056	12,8
Police des Nations Unies	555	386	30,5
Unités de police constituées	1 000	986	1,4
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	411	326	20,7
Personnel recruté sur le plan national	796	685	13,9
Volontaires des Nations Unies	178	157	11,8

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

8. Le Comité consultatif a reçu un tableau indiquant les dépenses déjà engagées en 2014/15 et présentant des projections pour le reste de l'exercice. Au 28 février 2015, les dépenses de l'exercice s'élevaient à 266 006 000 dollars, soit 54 % du montant total du crédit ouvert. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 480 617 000 dollars, pour un crédit ouvert de 493 570 000 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 12 953 000 dollars (2,6 %).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

A. Mandat et résultats attendus

9. L'ONUCI a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). La dernière prorogation en date de son mandat, jusqu'au 30 juin 2015, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2162 (2014). Dans la même résolution, le Conseil a décidé que l'effectif militaire serait encore réduit de 1 700 membres, de façon à ramener l'effectif autorisé de 6 945 à 5 245 militaires d'ici au 30 juin 2015 (voir par. 4 a) ci-dessus). Il a également affirmé qu'il entendait envisager de réduire encore les effectifs de l'ONUCI, de revoir son mandat et d'y mettre éventuellement fin après l'élection présidentielle d'octobre 2015, en fonction des conditions de sécurité sur le terrain et de l'aptitude du Gouvernement ivoirien à assumer la mission de sécurité de l'Opération (voir résolution 2162 (2014), par. 25).

10. En outre, le Conseil s'est dit favorable au nouveau concept d'opérations axé sur la mobilité de la composante militaire de l'ONUCI et il a prié la mission de poursuivre la mise à jour de sa configuration à cet égard après la réduction supplémentaire de son effectif militaire, en vue de regrouper ses installations et ses bases, en se concentrant sur l'ouest et les zones à haut risque, en optant pour une plus grande mobilité et en renforçant sa capacité d'appréciation de la situation et ses moyens d'alerte rapide (voir résolution 2162 (2014), par. 26). Le Secrétaire général indique que la situation sur le plan de la sécurité en Côte d'Ivoire continue de s'améliorer, même si elle demeure précaire dans certains secteurs (voir A/69/743, par. 8).

11. On trouvera aux paragraphes 6 à 23 du projet de budget (A/69/743 et Corr.1) des informations concernant les hypothèses budgétaires et les initiatives d'appui de l'ONUCI. Le Secrétaire général indique que, durant l'exercice 2015/16, le climat politique sera marqué par l'organisation des élections présidentielle et législatives, la première devant avoir lieu au dernier trimestre de 2015 et les dernières, au premier trimestre de 2016 (ibid., par. 10). En 2014/15, l'ONUCI était déployée sur 58 sites dans l'ensemble du pays et elle envisage de réduire sa présence à 40 sites en 2015/16, avec une présence civile au quartier général d'Abidjan et dans deux bureaux régionaux et sept bureaux extérieurs. La diminution du nombre de bureaux civils découle de l'examen du schéma global de déploiement des effectifs de l'Opération et tient compte en particulier de la réduction des effectifs militaires et de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain.

12. Le Secrétaire général indique aussi qu'au cours de l'exercice 2014/15, a) tous les postes se rapportant aux fonctions judiciaires et pénitentiaires sont supprimés, le Conseil de sécurité ayant décidé, dans sa résolution 2162 (2014), que la mission n'exercerait plus d'activités dans ce secteur; et signale que b) le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration lancé en 2012 a progressé, l'objectif étant que le Gouvernement le mène à bien avant l'élection présidentielle prévue au dernier trimestre de 2015 (voir A/69/743, par. 7 et 12).

B. Coopération et partenariats régionaux avec d'autres entités des Nations Unies

13. On trouvera aux paragraphes 24 à 30 du projet de budget des informations concernant la coopération et les partenariats régionaux et la coordination avec l'équipe de pays. Il y est indiqué que la situation à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire continue de s'améliorer, mais qu'il reste des difficultés à surmonter. En collaboration avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'ONUCI renforcera, au cours de l'exercice 2015/16, son appui aux autorités des deux pays et aux initiatives régionales afin de faire face aux menaces qui subsistent dans la sous-région si la crise que l'épidémie d'Ebola a entraînée s'apaise d'ici à la fin de l'exercice 2014/15. Elle continuera aussi à partager l'information et poursuivra sa collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans des domaines d'intérêt commun, dans le cadre de la coopération entre missions. Elle continuera en outre d'agir selon le principe de l'unité d'action des Nations Unies et de coordonner de façon stratégique et intégrée tous les aspects relevant de son mandat (ibid., par. 29).

Force d'intervention rapide

14. Le Secrétaire général indique que, durant l'exercice 2014/15, l'Opération a continué de procéder au retrait progressif et à la reconfiguration de la Force, en application de la résolution 2162 (2014) du Conseil de sécurité, un élément clef de ce dispositif étant le déploiement d'une force d'intervention rapide constituée d'un bataillon ayant vocation à intervenir au Libéria, selon qu'il conviendra (voir A/69/743/Corr.1).

15. En outre, le Conseil de sécurité considère que cette unité de la Force d'intervention rapide restera essentiellement rattachée à l'ONUCI. S'étant enquis des modalités de partage des coûts relatifs à la Force, le Comité consultatif a été informé que, si celle-ci était appelée à se déployer au Libéria, les dépenses seraient prises en charge par la MINUL au prorata de l'utilisation des moyens et l'ONUCI serait remboursée selon les accords de partage des coûts au titre de la coopération entre missions.

C. Ressources nécessaires

16. Le projet de budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 se monte à 418 241 800 dollars, soit, en valeur brute, 75 328 500 dollars de moins (15,3 %) que le crédit ouvert en 2014/15 (493 570 300 dollars). Ce montant couvre le déploiement de 192 observateurs militaires, 5 245 membres des contingents, 500 membres de la Police des Nations Unies, 1 000 membres d'unités de police constituées, 358 agents recrutés sur le plan international, 713 agents recrutés sur le plan national, 154 Volontaires des Nations Unies et 8 agents fournis par des gouvernements.

17. On trouvera à la section III du projet de budget une analyse des variations par rapport à l'exercice précédent (A/69/743). Les montants demandés sont inférieurs principalement aux rubriques ci-après (ibid., résumé et par. 28 et 153) :

a) Militaires et personnel de police (40 653 800 dollars) : la variation s'explique essentiellement par la réduction de l'effectif prévu de 1 700 militaires et de 55 membres de la Police des Nations Unies;

b) Personnel civil (14 858 100 dollars) : la variation tient principalement à la réduction nette totale de 160 postes et postes de temporaire (53 agents recrutés sur le plan international, 83 agents recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies); elle tient aussi à une nouvelle réduction des effectifs, en janvier 2016, en particulier à la Section de la sécurité et au Groupe du VIH/sida (1 P-4, 3 agents du Service mobile et 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national, pour lesquels les ressources sont demandées pour 6 mois, de juillet à décembre 2015);

c) Dépenses opérationnelles (19 816 600 dollars) : la variation tient à : i) la diminution des montants demandés au titre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (11 982 300 dollars) (voir aussi par. 12 b) ci-dessus); ii) la suppression au titre des transports aériens (3 985 900 dollars) d'un hélicoptère, en décembre 2015, et d'un avion, en janvier 2016, ainsi que le remplacement d'un avion et de trois hélicoptères (pour plus de précisions, voir A/69/743, par. 153); iii) la baisse des montants demandés au titre des communications (3 097 300 dollars), qui s'explique par le ralentissement des activités de la radio ONUCI FM, prévu pour janvier 2016, et par la réduction des montants demandés pour l'achat de matériel de communications, ainsi que par la diminution prévue de l'utilisation du matériel.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2014/15^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2015/16</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	192	192	–
Contingents	6,945	5,245	(1 700)
Police des Nations Unies	555	500	(55)
Unités de police constituées	1,000	1,000	–
Total	8 692	6 937	(1 755)

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

18. Les ressources prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 s'élèvent à 220 233 300 dollars, ce qui représente une diminution de 40 653 800 dollars (15,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2013/14 (voir par. 17 a) ci-dessus). Le coefficient délais de déploiement appliqué pour le calcul des estimations est de 2 % pour les observateurs militaires et les contingents, 11 % pour la police des Nations Unies et 1 % pour les unités de police constituées.

19. Le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police soient approuvés.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2014/15^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2015/16^a</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	411	358	(53)
Personnel recruté sur le plan national	796	713	(83)
Volontaires des Nations Unies	178	154	(24)
Total	1 385	1 225	(160)

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

20. Les ressources prévues au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 s'élèvent à 87 365 800 dollars, ce qui représente une diminution de 14 858 100 dollars (14,5 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014/15 (voir par. 17 b) ci-dessus).

21. Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'effectif proposé représente une diminution nette de 160 postes et emplois de temporaire. On trouvera en annexe un récapitulatif des modifications proposées, lesquelles sont, par ailleurs, détaillées à la section I.E du document publié sous la cote A/69/743. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les modifications du tableau d'effectifs proposées par le Secrétaire général, à l'exception de la proposition de création d'un poste de conseiller du personnel, formulée comme suit.**

22. Il est proposé de créer un poste de conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national) pour le secteur ouest afin de répondre aux besoins de soutien psychosocial et d'appui du personnel, notamment dans la perspective de la réduction d'effectifs prévue. Le titulaire du poste, au fait de la culture et des coutumes locales, devrait avoir les qualifications lui permettant de satisfaire aux besoins du personnel national de l'Opération (A/69/743, par. 94). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe de l'orientation du personnel de l'ONUCI fournissait soutien psychosocial et appui professionnel à tous les membres du personnel (civil, militaire et de police) et aux membres de leur famille en Côte d'Ivoire. Pendant les précédentes phases du plan de compression des effectifs, en 2014, le Groupe a enregistré une augmentation du nombre de demandes (voir, par. 23 ci-dessous). Dans le cadre du plan de compression des effectifs, il a étendu ses services : a) en créant et en exécutant dans tous les secteurs un programme de formation portant sur un vaste ensemble de compétences non techniques s'inscrivant dans le cadre du Programme national de développement des carrières; b) en fournissant un accompagnement professionnel et psychologique individuel en collaboration avec la Cellule intégrée de formation du personnel de l'Opération. **Le Comité consultatif est conscient de la nécessité d'assister le personnel pendant la phase de réduction des effectifs de l'Opération, mais il pense que les besoins en la matière sont de nature provisoire et recommande donc que le conseiller du personnel occupe un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (voir aussi plus haut, par. 9).**

23. En ce qui concerne le personnel dont l'ONUCI devra peut-être se séparer pour procéder à la réduction du nombre de postes proposée, le Comité consultatif a été

informé que l'Opération entendait s'inspirer des bonnes pratiques qu'elle avait adoptées lors du précédent plan de compression des effectifs – mené, selon elle, de façon équitable et transparente – et charger une commission de procéder, entre avril et juin 2015, à un examen comparatif consistant à passer les effectifs en revue et à faire un classement sur la base de critères objectifs. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur le mandat confié à la commission et sur le cadre et les principes appliqués en 2014. **Le Comité consultatif se félicite des initiatives prises par l'ONUCI pour se séparer de son personnel de manière équitable et transparente pendant la période de réduction de ses effectifs.**

24. En prenant connaissance du complément d'information qu'il avait demandé dans le cadre de l'examen du rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » (A/69/751/Rev.1), le Comité consultatif a noté qu'un poste était resté vacant pendant 32 mois. Il a demandé si ce poste figurait sur la liste des postes qu'il est proposé de supprimer en 2015/16. Il lui a été répondu que l'on n'en saurait pas plus tant que l'examen comparatif des effectifs n'était pas terminé. Le Comité a demandé de nouveaux éclaircissements et été informé que deux postes d'administrateur recruté sur le plan national étaient vacants depuis plus de 32 mois (et non un seul, l'un à la Section de la communication et de l'information et l'autre à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration) et qu'il était proposé de les supprimer tous deux dans le budget 2015/16. **Le Comité consultatif recommande que les deux postes vacants depuis plus de 32 mois soient supprimés.**

25. Le tableau ci-après récapitule les taux de vacance de postes qui avaient été proposés par le Secrétaire général pour l'exercice 2014/15, les taux effectifs pour cet exercice et les taux proposés pour l'exercice 2015/16.

	Budget 2014/15 (pourcentage)	Taux moyen effectif 1 ^{er} juillet- 28 février 2015	Taux effectifs au 28 février 2015 (pourcentage)	Taux proposés pour 2015/16 (pourcentage)
Personnel recruté sur le plan international	10	17	20,7	10
Administrateurs recrutés sur le plan national	12	25	26	12
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6	10,6	12,3	4
Volontaires des Nations Unies	4	16,3	11,8	7

26. **Compte tenu des créations et suppressions de postes proposées, le Comité consultatif recommande que soit appliqué un taux de vacance de postes de 15 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 22 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 10 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 12 % pour les Volontaires des Nations Unies. Le Comité recommande en outre que le calcul des dépenses opérationnelles soit ajusté en conséquence.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2014/15</i>	<i>Montant proposé pour 2015/16</i>	<i>Variation</i>
130 459 300	110 642 700	(19 816 600)

27. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 s'élève à 110 642 700 dollars, soit une baisse de 19 816 600 dollars (15,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014/15. La diminution proposée pour 2015/16 au titre des dépenses opérationnelles est expliquée au paragraphe 17 c) ci-dessus.

28. Dans le rapport du Comité consultatif intitulé « Observations et recommandations sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix », il est question des dépenses que le Secrétaire général propose de répartir entre les budgets des différentes missions, dont celles afférentes aux applications conçues par le Bureau de l'informatique et des communications et mises en service dans les missions, ainsi que les dépenses supplémentaires qui découlent de l'initiative concernant la chaîne d'approvisionnement (A/69/839). **Le Comité ne souscrit pas à la proposition du Secrétaire général tendant à imputer au budget des missions l'intégralité de ces dépenses et il propose que le montant des ressources demandées dans les projets de budget des différentes missions soit réduit en conséquence. On trouve dans le rapport susmentionné un tableau récapitulatif des réductions recommandées pour chaque mission. Dans le cas de l'ONUCI, l'application de cette recommandation se traduirait par des réductions de 105 168 dollars sur le montant demandé au titre de l'informatique, de 94 400 dollars sur le montant demandé au titre des services de consultants et de 141 600 dollars sur le montant demandé au titre des voyages. Le montant des ressources supplémentaires demandées au titre du compte d'appui est indiqué dans le rapport du Comité sur la question (A/69/860).**

Voyages

29. Le montant des ressources demandées au titre des voyages pour 2015/16 s'établit à 3 204 000 dollars, soit une baisse de 465 000 dollars (12,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2014/15. La diminution du montant demandé s'explique principalement par la baisse du nombre de voyages liés à la formation à l'intérieur de la zone de l'Opération et celle du nombre de formations externes planifiées du fait de la réduction des effectifs militaires et civils (voir A/69/743, par. 150).

30. **Le Comité consultatif a recensé un certain nombre de problèmes liés aux voyages prévus pour 2015/16, tels que la multiplicité des voyages à destination du même lieu ou de lieux voisins et l'utilisation insuffisante des moyens vidéo et de la téléconférence. Le Comité pense qu'il convient de regrouper les déplacements et recommande donc que le montant demandé au titre des voyages en dehors de la zone de l'Opération (hors formation) soit réduit de 5 % pour l'exercice 2015/16, soit 47 200 dollars, qui viendront s'ajouter à la baisse de 141 600 dollars au titre des voyages recommandée au paragraphe 28 ci-dessus.**

31. Le Comité consultatif rappelle que les ressources demandées au titre des voyages doivent être employées judicieusement dans l'intérêt de l'Organisation et qu'avant d'autoriser un voyage, il faut se demander en premier lieu s'il est indispensable à l'exécution du mandat que les intéressés se rencontrent en personne. Si tel n'est pas le cas, il convient d'avoir recours à d'autres moyens de communication (voir A/66/787, par. 29).

32. En outre, le Comité consultatif est d'avis que des mesures telles que le regroupement des voyages et le recours à d'autres moyens de communication permettent non seulement d'utiliser plus efficacement les ressources financières mais aussi de réduire les perturbations que peuvent causer les absences répétées ou longues dans le travail quotidien du personnel et l'exécution des programmes (voir A/68/782, par. 199).

Services de détection des mines et de déminage

33. Les ressources nécessaires pour 2015/16 sont estimées à 5 225 000 dollars (voir A/69/743, par. 137), ce qui devrait permettre de financer : a) l'élimination des restes explosifs de guerre; b) la manipulation et l'entreposage en toute sécurité des armes et des munitions et la destruction de celles, inutilisables, collectées pendant les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration; c) la sécurité physique et la gestion des stocks; d) l'assistance technique prêtée aux autorités nationales ivoiriennes pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au regard des instruments internationaux relatifs au désarmement dont la Côte d'Ivoire est signataire.

34. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Service de la lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire ne s'occupait pas de déminage mais que ses activités avaient pour objet de stabiliser les conditions de sécurité, en particulier à Abidjan et dans l'ouest du pays, ainsi que d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration conformément à l'objectif de l'ONUCI. Le Service de la lutte antimines contribue ainsi : a) à réduire la menace que font peser sur les civils les engins non explosés, les restes explosifs de guerre, les armes de petit calibre et les armes et munitions qui ne sont pas en lieu sûr; b) à accroître la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et des services nationaux qui participe à des opérations de désarmement; c) à renforcer les capacités nationales en matière de sécurité physique et de gestion des stocks; d) à neutraliser les armes et le matériel connexe introduits en Côte d'Ivoire en violation de l'embargo.

Projets à effet rapide

35. Le Comité consultatif note que, pour l'exercice 2015/16, il est proposé d'affecter 2 millions de dollars à la mise en œuvre de 80 projets à effet rapide, ce qui représente le même niveau de financement et autant de projets que pour l'exercice 2014/15 (ibid, par. 139). **Le Comité a demandé des renseignements sur l'état d'avancement des projets menés pendant les exercices 2013/14 et 2014/15.**

<i>État d'avancement des projets</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage (du nombre de projets)</i>	<i>Pourcentage (du montant)</i>
Exercice 2013/14				
Projets achevés	63	1 407 100	71	70
Projets en cours	26	603 300	29	30
Total	89	2 010 400	100	100
Exercice 2014/15				
Projets achevés	3	67 179	3	3
Projets en cours	34	734 147	36	38
Projets non commencés	57	1 153 970	61	59
Total	94	1 955 296	100	100

Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la proportion relativement faible des dépenses engagées à ce jour au titre des projets à effet rapide en ce qui concerne l'exercice 2014/15 tenait notamment aux retards intervenus dans le processus d'approbation des partenaires au moyen d'Umoja, mais que les projets ne s'en ressentiraient pas et que le niveau de dépenses prévu serait atteint à la fin de l'année. Le Comité consultatif encourage l'ONUCI à sélectionner les projets et à les exécuter promptement de manière à garantir leur effet rapide.

Gains d'efficience

36. Concernant les gains d'efficience, l'ONUCI a indiqué avoir économisé quelque 2 millions de dollars à la rubrique Opérations aériennes en rationalisant le nombre de personnes voyageant à bord des appareils de l'Organisation des Nations Unies et en réduisant le nombre de vols en conséquence. Le Comité consultatif relève, dans le projet de budget, que l'Opération a une nouvelle politique consistant à embarquer les passagers à bord des vols réguliers par ordre de priorité (ibid., par. 127; voir aussi par. 17 c) ci-dessus). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les principaux changements concernaient l'attribution des niveaux de priorité aux voyageurs en fonction de leur catégorie. La capacité offerte est établie sur la base exclusive du nombre de passagers appartenant aux catégories 1 à 3 (évacuations sanitaires, personnel de rang élevé de l'Opération et tous membres du personnel civil, militaire et de police en voyage autorisé). Le personnel de l'équipe de pays des Nations Unies et les personnes à charge de membres du personnel de l'ONUCI ne sont pas prioritaires. En outre, les vols sont annulés quand le taux de remplissage (passagers et fret) est inférieur à 20 %. **Le Comité consultatif prend bonne note des mesures pratiques et raisonnables prises par l'Opération et considère que l'application de telles mesures devrait, dans la mesure du possible être envisagée, par toutes les missions de maintien de la paix.**

4. Questions diverses

Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes

37. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les mesures prises par l'ONUCI pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/5 (Vol. II), chap. II). Les informations suivantes lui ont notamment été communiquées :

a) Pour ce qui a trait à la gestion des carburants, la question a été examinée à la réunion d'évaluation des prestations des fournisseurs tenue en juin 2014, lors de laquelle le fournisseur de carburant s'est engagé à renforcer le programme de surveillance des stocks. La mission veille à ce que le prestataire respecte les dispositions prévues par le contrat et prendra les mesures de suivi qui s'imposent lors des réunions d'évaluation des prestations;

b) Concernant la gestion des biens, en particulier la comptabilisation en pertes et la liquidation des immobilisations corporelles, les actifs peuvent désormais être liquidés au lieu d'origine (sans être acheminés au préalable jusqu'à Abidjan), ce qui permet de raccourcir les délais de liquidation. Afin que les éléments d'actif soient liquidés plus efficacement, le Comité local de contrôle du matériel se réunira plus régulièrement (au moins une fois par mois) et le Comité central de contrôle du matériel assurera un suivi plus dynamique des dossiers. Par ailleurs, compte tenu de la réduction des effectifs de l'ONUCI et de l'augmentation prévue du nombre d'éléments d'actifs à liquider, la direction de l'Opération demandera une augmentation des limites des sommes à comptabiliser en pertes pour pouvoir procéder à un plus grand nombre d'opérations de comptabilisation en pertes localement;

c) S'agissant des règles relatives à l'achat des billets d'avion, l'administration a pris des dispositions pour assurer et contrôler le respect de la politique d'achat anticipé, notamment des mesures destinées : i) à rationaliser les formalités de voyage, en particulier la procédure d'approbation interne; ii) à mieux faire connaître les procédures relatives aux voyages en sensibilisant les chefs de section; iii) à former un groupe de coordonnateurs des voyages aux procédures à suivre et aux délais à respecter.

38. Le Comité consultatif recommande que l'ONUCI mette en œuvre dans les meilleurs délais l'intégralité des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes.

Mesures de protection de l'environnement et élimination des déchets

39. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de ses activités de protection de l'environnement, l'ONUCI a notamment pris les mesures suivantes : a) installation et mise en service de 21 stations de traitement des eaux usées et installation prévue de deux autres au cours de la période 2015/16; b) raccordement de 17 sites au réseau d'égouts municipal principal; c) installation des réservoirs à carburant et des bennes à déchets sur des plateformes en béton afin d'éviter la pollution du sol par les hydrocarbures; d) moindre utilisation des groupes électrogènes de grande puissance grâce au raccordement de deux camps au réseau

électrique municipal et au recours à des groupes électrogènes moins puissants. Il est en outre prévu d'installer 50 panneaux solaires au premier trimestre de 2015/16.

40. En ce qui concerne l'élimination des déchets et du matériel électronique, le Comité consultatif a été informé : a) que l'élimination des ordures ménagères avait été confiée à un prestataire local agréé et que l'Opération procédait à des inspections inopinées dans les décharges pour vérifier que la réglementation nationale et les politiques de protection de l'environnement de l'ONUCI sont respectées; b) que les déchets dangereux solides (pneumatiques et filtres usagés, déchets métalliques) étaient envoyés au service qui en assure la gestion et l'élimination. L'Opération mène également des inspections régulières pour veiller à la bonne gestion des déchets à tous les stades; c) que l'élimination définitive du matériel électronique et informatique était effectuée par une entreprise locale de recyclage agréée auprès du Ministère de l'environnement, après effacement de toutes les données sur les ordinateurs et suppression des marques d'identification de l'ONU.

V. Conclusion

41. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (voir A/69/621). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 37 657 800 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, ainsi que les autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2014, d'un montant de 7 001 200 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (1 413 000 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (1 172 000 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (4 416 200 dollars), soient portés au crédit des États Membres.**

42. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont indiquées à la section IV du projet de budget (voir A/69/743). **Le Comité consultatif recommande que, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'ONUCI, l'Assemblée générale ouvre un crédit de 412 757 200 dollars pour financer l'Opération pendant la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/621)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/743 et Corr.1)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/5 (Vol. II), chap. II)

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/69/839)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les modalités de financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/69/626)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/782/Add.11)
- Résolutions 68/285 et 69/258 de l'Assemblée générale sur le financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Résolutions 2112 (2013) et 2161 (2014) du Conseil de sécurité

Annexe

**Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs
de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
proposées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015
au 30 juin 2016**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration			
<i>Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général</i>			
	-1	D-1	Réaffectation de 1 poste de conseiller pour la réconciliation au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général en poste de conseiller électoral principal
	+1	D-1	Réaffectation de 1 poste de conseiller pour la réconciliation au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général en poste de conseiller électoral principal
	-1	P-5	Réaffectation de 1 poste de coordonnateur du bureau régional d'Abidjan au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général en poste de spécialiste hors classe des affaires électorales
	+1	P-5	Réaffectation de 1 poste de coordonnateur du bureau régional d'Abidjan au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général en poste de spécialiste hors classe des affaires électorales
	+1	P-4	Réaffectation de 1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en poste de spécialiste des affaires électorales
	-1	AN	Suppression de 1 poste de traducteur
	-		

Composante 1 : conditions de sécurité*Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration*

-1	D-1	Suppression de 1 poste de chef de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
-1	P-4	Réaffectation de 1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en poste de spécialiste des affaires électorales au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général
-3	P-3	Suppression de postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
-1	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1 ^{re} classe)
-2	AN	Suppression de postes de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1 ^{re} classe)
-5	GN	Suppression de postes d'assistant administratif, de chauffeur, d'assistant d'équipe, d'assistant (budget) et d'assistant (programmes)
-5	VNU	Suppression de postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-7	VNU	Réaffectation de postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion en postes de spécialiste des affaires civiles à la Section des affaires civiles
	-25		
Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme			
<i>Section des affaires civiles</i>			
	+7	VNU	Réaffectation en postes de spécialiste des affaires civiles de postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion
	+7		
Composante 3 : consolidation de la paix			
<i>Section de la communication et de l'information</i>			
	-1	D-1	Déclassement du poste de chef de la communication et de l'information à la classe P-5
	+1	P-5	Déclassement du poste de chef de la communication et de l'information de la classe D-1
	-2	P-3	Suppression de postes de responsable de l'information
	-1	SM	Suppression de 1 poste de technicien de radiodiffusion
	-5	AN	Suppression de 2 postes de producteur vidéo et de 3 postes d'administrateur adjoint de 1 ^{re} classe chargé de l'information
	-5	GN	Suppression de 4 postes d'assistant de production d'émissions radiophoniques et de 1 poste de technicien de radiodiffusion
	-1	VNU	Suppression de 1 poste de responsable de l'information
	-14		
Composante 4 : ordre public			
<i>Bureau du chef de la police</i>			
	-1	GN	Suppression de 1 poste de chauffeur
	- 1		
<i>Section des affaires pénitentiaires</i>			
	-1	P-5	Suppression de 1 poste de spécialiste hors classe des questions pénitentiaires
	-1	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste des questions pénitentiaires
	-3	P-3	Suppression de postes de spécialiste des questions pénitentiaires
	-4	GN	Suppression de 4 postes d'assistant administratif et de 1 poste d'assistant d'équipe
	-1	VNU	Suppression de 1 poste de spécialiste des questions pénitentiaires
	-10		
<i>Section de la justice</i>			
	-1	P-5	Suppression de 1 poste de spécialiste en chef des affaires judiciaires
	-1	P-4	Suppression de 1 poste de spécialiste des affaires judiciaires

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-3	P-3	Suppression de postes de spécialiste des affaires judiciaires
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
	-5	AN	Suppression de postes de spécialiste des affaires judiciaires (adjoint de 1 ^{re} classe)
	-2	GN	Suppression de postes d'assistant juridique
	-5	VNU	Suppression d'emplois de spécialiste des affaires judiciaires
	-18		
Composante 5 : appui			
<i>Section de la sécurité</i>			
	-3	SM	Suppression des postes de chef des enquêtes, de chef de la protection rapprochée et d'agent de sécurité de zone
	-1	SM	Réaffectation de 1 poste d'agent de sécurité de zone à la Section des ressources humaines
	-5	GN	Suppression de postes d'opérateur radio de permanence
	-9		
<i>Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission (dont Groupe de la gestion des marchés)</i>			
	-2	P-4	Suppression de 2 postes d'assistant administratif
	-2		
<i>Section des finances et du budget</i>			
	-1	P-3	Suppression de 1 poste de fonctionnaire des finances
	-1		
<i>Services administratifs</i>			
<i>Bureau du Chef des services administratifs</i>			
	-1	GN	Suppression de 1 poste d'assistant d'équipe
	-1		
<i>Groupe du VIH/sida</i>			
	-1	VNU	Suppression de 1 poste de formateur sur le VIH/sida
	-1		
<i>Section des services généraux</i>			
	-2	P-3	Suppression des postes de chef du Groupe de la réception et de l'inspection et de chef du Groupe du contrôle du matériel et des stocks
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant (gestion du matériel)
	+1	AN	Création de 1 poste de spécialiste de la gestion du matériel (administrateur adjoint de 1 ^{re} classe)
	-2	GN	Suppression de postes d'assistant chargé du contrôle du matériel et d'assistant (gestion des installations)
	-4		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<i>Groupe de l'orientation du personnel</i>			
	+1	AN	Création de 1 poste de conseiller du personnel
	+1		
<i>Cellule intégrée de formation du personnel de la mission</i>			
	-1	P-4	Suppression du poste de chef de la Section de la formation
	-1	AN	Transfert de 1 poste de fonctionnaire chargé de la formation à la Section des ressources humaines
	-3	GN	Transfert de postes d'assistant d'équipe à la Section des ressources humaines
	-3	VNU	Transfert de postes de fonctionnaire chargé de la formation à la Section des ressources humaines
	-8		
<i>Section des ressources humaines</i>			
	+1	SM	Réaffectation de 1 poste d'agent de sécurité de zone de la Section de la sécurité
	-1	SM	Transformation de 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	AN	Transfert de 1 poste de fonctionnaire chargé de la formation de la Cellule intégrée de formation du personnel de la mission
	+3	GN	Transfert de postes d'assistant d'équipe de la Cellule intégrée de formation du personnel de la mission
	+1	GN	Transformation de 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+3	VNU	Transfert de postes de fonctionnaire chargé de la formation de la Cellule intégrée de formation du personnel de la mission
	+8		
<i>Section des services médicaux</i>			
	-1	P-4	Déclassement d'un poste de médecin de la classe P-4 à la classe P-3
	+1	P-3	Déclassement d'un poste de médecin de la classe P-4 à la classe P-3
	-1	AN	Suppression de 1 poste de médecin
	-3	GN	Suppression de 1 poste d'ambulancier et de 2 postes d'infirmier
	-1	VNU	Suppression de 1 poste de dentiste
	-5		
<i>Section des achats</i>			
	-1	GN	Suppression de 1 poste d'assistant (achats)
	-1	VNU	Suppression de 1 poste d'assistant (achats)
	-2		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<i>Services d'appui intégrés</i>			
<i>Bureau du Chef des services d'appui intégrés (dont Groupe du matériel appartenant aux contingents)</i>			
	+1	P-3	Réaffectation en poste de fonctionnaire d'administration du poste de fonctionnaire chargé des carburants de la Section des approvisionnements
	-1	P-3	Suppression de 1 poste d'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif du Groupe de la planification au Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	-1	GN	Transfert de 1 poste d'assistant administratif au Centre des opérations logistiques conjointes
	-1	GN	Suppression de 1 poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents
	-1		
<i>Groupe de la planification</i>			
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif du Groupe de la planification au Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	+1	GN	Transfert de 1 poste d'assistant au soutien logistique du Centre des opérations logistiques conjointes
	-		
<i>Section des communications et de l'informatique</i>			
	-1	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1 ^{re} classe)
	-5	SM	Suppression de 5 postes d'assistant aux télécommunications : 1 poste de coordonnateur régional pour les technologies de l'information et des communications, 1 poste d'assistant chargé de la gestion des biens et des fournitures, 2 postes d'assistant à la facturation et 1 poste d'assistant informaticien
	-1	SM	Transformation de 1 poste d'assistant administratif du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	-11	GN	Suppression de 11 postes : 3 postes de technicien en transmissions, de 3 postes d'assistant aux communications, de 2 postes d'assistant informaticien, de 2 postes d'assistant d'équipe et de 1 poste de technicien radio
	+1	GN	Transformation de 1 poste d'assistant administratif du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	-1	VNU	Suppression de 1 poste d'assistant informaticien
	-18		
<i>Section du génie</i>			
	-1	P-3	Suppression de 1 poste d'ingénieur régional
	-2	SM	Suppression de 1 poste de technicien du génie et de 1 poste de responsable de la gestion du matériel

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-17	GN	Suppression de 17 postes : 1 poste de menuisier, 2 postes d'électricien, 4 postes de plombier, 1 poste de mécanicien (groupes électrogènes), 2 postes de techniciens spécialistes de la climatisation, 1 poste de chauffeur, 1 poste de soudeur, 1 poste d'assistant (gestion des installations), 1 poste d'assistant mécanicien, 1 poste d'employé d'entrepôt, 1 poste d'assistant administratif et 1 poste d'assistant génie électrique
	-2	VNU	Suppression de postes de superviseur et de technicien du Service de gestion des bâtiments
	-22		
<i>Centre des opérations logistiques conjointes</i>			
	-1	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste de la logistique
	-1	AN	Suppression de 1 poste de spécialiste de la logistique
	-1	GN	Transfert de 1 poste d'assistant au soutien logistique au Groupe de la planification
	+1	GN	Réaffectation de 1 poste d'assistant administratif du Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	-2		
<i>Section du contrôle des mouvements</i>			
	-1	P-4	Suppression du poste de chef du contrôle des mouvements
	-1	P-3	Suppression de 1 poste de fonctionnaire régional chargé du contrôle des mouvements
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements
	-1	GN	Suppression de 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements
	-2	VNU	Suppression de postes d'assistant au contrôle des mouvements
	-6		
<i>Section des approvisionnements</i>			
	-1	P-3	Suppression de 1 poste d'administrateur chargé de l'approvisionnement
	-1	P-3	Transformation de 1 poste de fonctionnaire chargé des rations de poste P-3 en poste d'agent du Service mobile
	-1	P-3	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé des carburants au Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	+1	SM	Transformation de 1 poste de fonctionnaire chargé des rations de poste P-3 en poste d'agent du Service mobile
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant à l'approvisionnement
	-1	SM	Transformation de 1 poste d'assistant au soutien logistique du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	-3	GN	Suppression de postes d'assistant administratif, d'assistant (entrepôts) et de chauffeur
	+1	GN	Transformation de 1 poste d'assistant au soutien logistique du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	-1	VNU	Suppression de 1 poste d'assistant (rations)
	-7		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<i>Section des transports</i>			
	-3	SM	Suppression de postes d'assistant (transports)
	-9	GN	Suppression de 8 postes de chauffeur et de 1 poste de technicien automobile
	-2	VNU	Suppression de postes de mécanicien
	-14		
<i>Section des opérations aériennes</i>			
	-1	P-3	Suppression de 1 poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant aux opérations aériennes
	-2	GN	Suppression de postes d'assistant (sécurité aérienne) et d'assistant (budget)
	-1	VNU	Suppression de 1 poste d'assistant aux opérations aériennes
	-5		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	-53		
Personnel recruté sur le plan national	-83		
Volontaires des Nations Unies	-24		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-		
	-160		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.